

24 février 2004

04.328

Question Claude Zweiacker**Journée de grève nationale à l'occasion de la Journée des femmes du 8 mars 2004.
Soutien du Conseil d'Etat?**

Après l'élection du Conseil fédéral, du 10 décembre 2003, les groupes liés à la cause féminine ont décidé d'exprimer leur colère contre l'éviction de deux candidates au gouvernement suisse marquant le jour, du 8 mars 2004, par une "Journée de grève nationale à l'occasion de la Journée des femmes."

Des manifestations, menées par les organisations féministes, sont prévues prochainement dans notre canton ainsi que dans les écoles et sites d'apprentissage.

A en croire *L'Express* et *L'Impartial*, du 19 février passé, l'office de la politique familiale et de l'égalité est "gagné par l'énergie" qui anime ce mouvement de revendication. Est-ce exact?

Si tel est le cas, le Conseil d'Etat peut-il nous dire quel est l'engagement, voire la participation financière de l'Etat pour ces manifestations?

Même si l'élection du Conseil fédéral, du 10 décembre 2003, peut fâcher, elle n'a cependant pas constitué une entorse aux règles de la démocratie. L'élection de l'Assemblée fédérale par le peuple suisse, qui a choisi les membres du Conseil fédéral, n'a d'ailleurs pas été contestée.

- Le Conseil d'Etat approuve-t-il, dès lors, qu'un de ses offices soutienne avec énergie une ou des manifestations contre une élection du gouvernement suisse qui s'est faite en toute légalité?
- N'est-ce pas contraire au bon fonctionnement même de la démocratie qui engage au respect de la légalité?

Cosignataires: Ph. Bauer, A. Obrist, C. Untersee, J. Walder et E. Bernoulli.